

Pour nous verser la taxe d'apprentissage

1. Choisissez la formation à laquelle vous souhaitez verser la taxe (cf p.3)

3. Remplissez le bordereau en précisant la formation de votre choix ainsi que le code établissement UAI : 0441511D. La Faculté est éligible à la catégorie B - Hors-Quota.



Vous avez jusqu'au 28 février 2019 pour affecter votre Taxe d'Apprentissage

2. Contactez votre expert-comptable ou l'organisme collecteur de votre choix (OCTA) pour leur indiquer que vous souhaitez verser la taxe à la Faculté de Droit et des Sciences politiques

4. Complétez votre intention de versement en ligne afin de nous confirmer votre soutien en cliquant ici.

Merci par avance de votre soutien

Votre contact privilégié

Charlotte TROSIC

Chargée des relations entreprises et de l'insertion professionnelle des diplômés

02 40 14 16 92

relations.entreprises.droit@univ-nantes.fr

Bureau 108

Faculté de Droit et des Sciences politiques

Chemin de la Censive du Tertre

BP 81307 - 44313 Nantes cedex 3